

# Rapport de présentation au conseil ccommunautaire du 13 janvier 2020

## **Budgets primitifs 2020:**

I. Assainissement collectif eaux usées & gestion des eaux pluviales urbaines

#### II. Eau

#### Table des matières

<b>Avant-</b>	propos : Cadre juridique & d'exécution	2
	pes généraux adoptés	
Budget	t Primitif 2020	5
I – Le B	Budget Assainissement collectif eaux usées :	6
	Affectation du résultat 2019 – Assainissement collectif eaux usées	6
1	.1 – Les dépenses de fonctionnement	8
1	.2– Les recettes de fonctionnement	13
2	.1– Les dépenses d'investissement :	17
2	.2 – Les recettes d'investissement	21
II – Bud	<mark>dget Eau</mark>	23
A	offectation du résultat 2019 - Eau	23
<b>1.</b> S	ection de fonctionnement	24
Α	a. Dépenses de fonctionnement	24
B	Recettes de fonctionnement	26
2. S	ection d'investissement	28
Α	Les dépenses d'investissement	28
В	Les recettes d'investissement	29

## **Avant-propos**: Cadre juridique & d'exécution

Pour l'ensemble des communes (et EPCI), les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. (Art L2313-1 Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 98, art L2343-2 et l'art. L. 2121-12 du CGCT)

... Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget des collectivités et de leurs groupements comporte deux sections :

La section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article (ou nature) en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (de nature comptable).

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le financement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations (ex : fonds de compensation de la TVA), des subventions d'équipement reçues, des emprunts et éventuellement des produits de cession.

La loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 modifiée portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, prévoit le transfert des compétences obligatoires « Eau », « Assainissement eaux usées » vers les communautés d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, prévoit en son article 3 que le service public de gestion des eaux pluviales urbaines, tel que défini à l'article L. 2226-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), constitue une compétence distincte de la compétence « assainissement des eaux usées » , et qu'elle doit être exercée à titre obligatoire par les communautés d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique précise, notamment, les modalités de prises de ces compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

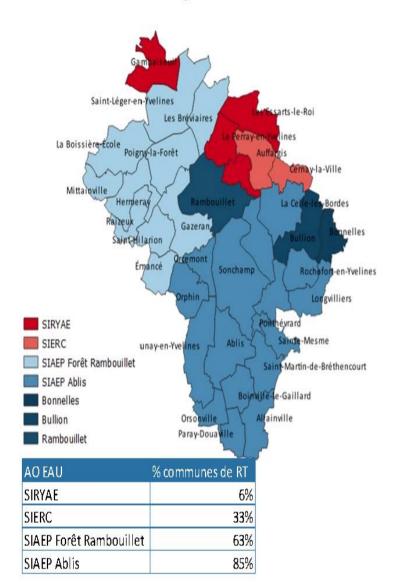
Ainsi, au 1er janvier 2020 la CA RT reprend donc la compétence assainissement collectif des eaux usées sur les communes suivantes de son territoire: Auffargis, La Boissière-Ecole, Bonnelles, Les Bréviaires, Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Gambaiseuil, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt, Rambouillet, Saint-Léger-en-Yvelines et Vieille-Eglise-en-Yvelines. Les autres communes adhèrent à différents syndicats continuant d'exercer la compétence assainissement collectif.

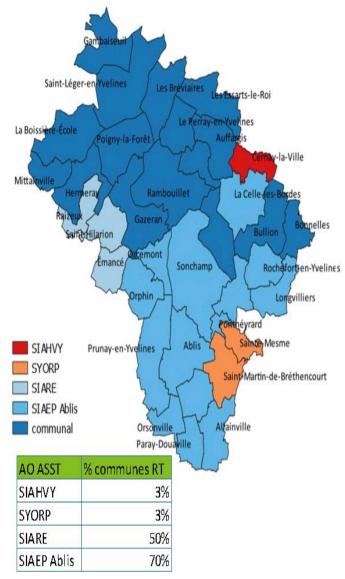
Initialement le SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet) devait être dissous et absorbé par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020. <u>La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 a maintenu jusqu'à six mois ses attributions qu'il exerce pour le compte de l'EPCI et lui rend compte de son activité. Pour des raisons de délais de transmission des documents budgétaires et d'élaboration de ceux-ci l'opération 202001 qui s'auto-équilibrait relative à la création d'une nouvelle STEP pour les communes de Gazeran, Rambouillet et Vieille-Eglise-en-Yvelines ont été laissées les sommes inscrites mais elles n'auront pas d'exécution.</u>

Au 1er janvier 2020 la CA RT reprend également la compétence Eau sur les communes suivantes de son territoire : Bonnelles, Bullion et Rambouillet. Les autres communes adhèrent à différents syndicats continuant d'exercer la compétence Eau.

## Autorités organisatrices de l'eau

## Autorités organisatrices de l'assainissement





#### Principes généraux adoptés

Il est donc nécessaire de retracer les dépenses et recettes afférentes à ces deux nouvelles compétences dans deux budgets annexes.

- « Adduction eau potable»
- « Assainissement collectif eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines »

Ces deux budgets sont soumis à la nomenclature budgétaire M49.

Le budget annexe « Adduction eau potable » doit être géré hors taxes, c'est la règle pour les budgets de ce type gérés par les communes et EPCI de plus de 3000 habitants.

Le budget annexe « assainissement collectif eaux usées et gestion des eaux pluviales urbaines » est en principe géré toutes taxes comprises, mais il est possible sur option d'adopter une gestion hors taxes. Il est proposé de retenir cette option afin de récupérer intégralement la TVA sur les opérations de ce budget.

En effet, en s'appuyant sur l'exemple chiffré du budget primitif 2020, on arrive aux conclusions suivantes :

#### **A LE FONCTIONNEMENT**

1. <u>TVA DEDUCTIBLE</u>: En étant HT, la TVA est récupérée sur l'intégralité du chapitre 011 du BP soit 2 319 719 €. {Pour des raisons des simplifications le problème de TVA sur fluide (et sur les autres chapitres à l'avantage de l'option HT) est écarté}. Cela ferait en cas de réalisation donc 278 126 € de TVA (Taux 20%) à récupérer.

Le FCTVA ne prévoit le remboursement que des comptes 615 (entretien) soit 353 050 € au BP2020. Si l'on y ajoute la TVA à 20% que nous soumettions le montant TTC à 16,404% l'on obtient 69 497 € remboursables.

## Donc un gain de tva déductible sur le fonctionnement de 150 715 € EN 2020

2. <u>TVA COLLECTEE</u>: la seule prestation soumise, est le contrôle des raccordements instaurés par la commune du Perray-en Yvelines soit 11 000 € à 10 % (travaux sur habitation principale) = 1 100 € de TVA collectée. (Cette prestation si elle se développe sur l'ensemble du territoire générerait 5 500 € de TVA collectée).

L'écart est donc positif pour le fonctionnement avec 149 615 € en 2020.

#### **B L'INVESTISSEMENT**

 TVA DEDUCTIBLE: Avec des dépenses d'investissement (limité au strict minimum) au BP2020 pour 12 993 754 € soit 2 598 751 € de TVA déductible sur investissement en situation HT Ou (12 992 754 €\*1.2 =) 15 592 505 €TTC\* 16.404 % soit 2 557 794 € de TVA remboursée sur investissement via le FCTVA.

#### Soit un gain de tva déductible de 40 956 € sur investissement

2. TVA COLLECTEE: Les subventions et autres recettes ne sont pas soumises à TVA.

## L'écart est donc positif pour l'investissement différence : 40 956 € en 2020

**C LE FCTVA** est une subvention indexée sur <u>certains</u> investissements des collectivités et depuis 2 ans des frais d'entretiens de leurs patrimoines (natures 615). Son taux, sa base de remboursement sont donc soumis à l'arbitrage de la loi de finances relative à l'enveloppe normée versée par l'État aux collectivités. Sa pérennité, on l'a vu ces dernières années est donc moins fiable que le régime général.

C'est pour ces raisons que Rambouillet Territoires à l'image du SIAEP d'Ablis (du SIRR, de Mittainville, des Bréviaires et de la Boissière-Ecoles)... présente un budget HT.

Les frais de structures transversaux du cycle de l'eau sont inscrits sur le budget assainissement collectif eaux usées & gestion des eaux pluviales urbaines et refacturés aux budgets annexes respectifs pour la partie qui leur revient.

## **Budget Primitif 2020**

Le budget se définit comme l'acte par lequel le conseil communautaire prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice. C'est en cela un acte de prévision et d'autorisation.

Le budget 2020 est le résultat d'un travail débuté au printemps 2019 par l'envoi d'une lettre de demande de documents aux communes et établissements concernés. Il s'est poursuivi par des entretiens suite aux analyses des comptes de gestion 2016 à 2018, avec les maires et ou personnes en charges des budgets concernés à partir d'octobre 2019.

Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et sans les chapitres pour les « opérations d'équipement ».

Une aide à la lecture commentée, des pages 8 à 26 du budget primitif (partie III « Vote du BP »), vous est fournie ci-après avec renvoi aux annexes si nécessaire.

Seules les inscriptions supérieures à 20 k€ vous sont explicitées pour des raisons de concision et de transfert des données constitutives de ces natures récent.

Le budget « gestion des eaux pluviales urbaines » devant être financé par le budget principal celui-ci n'étant pas voté, aucune nouvelle dépense relative à cette nouvelle compétence n'est inscrite sur ce budget annexe. Seules les dépenses connues autofinancées par la taxe d'assainissement collectif ou autres recettes sont inscrites.

## I - Le Budget Assainissement collectif eaux usées :

#### Affectation du résultat 2019 - Assainissement collectif eaux usées

Les résultats 2019 des budgets transférés ne sont pas encore connus.

Il apparait que les résultats cumulés au 31 décembre 2018 se déclinent comme suit :

#### **CUMUL ASSAINISSEMENT EAUX USEES 2018**

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	15 182 522,46 €		15 182 522,46 €	
Total INVESTISSEMENT	21 685 395,43 €	4 817 154,24 €	16 868 241,19 €	compte 001
Reprise affectation résultat 2018	10 089 054,49 €	18 795,71 €	10 070 258,78 €	
Total FONCTIONNEMENT.	14 087 009,34 €	2 535 661,04 €	11 551 348,30 €	compte 002
			25 252 781,24 €	Solde bénéficiaire

Les budgets en l'absence de transfert de résultat 2019 et dans l'attente de l'arrêt définitif de l'exercice comptable de ceux-ci sont limités aux dépenses obligatoires et aux projets engagés juridiquement, connus et transmis par les communes avant le 31 décembre 2019.

Il a été demandé au SIRR une simulation du résultat 2019, afin de connaitre immédiatement la capacité d'autofinancement de l'opération importante en cours, relative à la rénovation de la station d'épuration des eaux usées (STEP).

Vous trouverez également ci-après les autres résultats connus au 31 décembre 2018 détaillés par communes.

AUFFARGIS BONNELLES

LIBELLE	RECETTES	<b>DEPENSES</b>	RESULTAT	Affectation	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation	17 478.39 €		17 478.39 €		Reprise	220 631.27 €		220 631.27 €	
résultat 2018	17 170,55 €		17 170,55 €		affectation	220 031,27 0		220 031,27 0	
Total INV.	17 478,39 €	0,00 €	17 478,39 €	compte 001	Total INV.	220 631,27 €	0,00 €	220 631,27 €	compte 001
Excédent 2018	514 052,55 €		514 052,55 €		Excédent 2018	99 841,52 €		99 841,52 €	
Total FONCT.	514 052,55 €	0,00 €	514 052,55 €	compte 002	Total FONCT.	99 841,52 €	0,00 €	99 841,52 €	compte 002
			531 530,94 €	Solde bénéficiaire				320 472,79 €	Solde bénéficiaire

R			Ν

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation	
Reprise affectation résultat 2018	270 524,22 €		270 524,22 €		
Total INV.	270 524,22 €	0,00 €	270 524,22 €	compte 001	
Excédent 2018	6 284,04 €		6 284,04 €		
Total FONCT.	6 284,04 €	0,00 €	6 284,04 €	compte 002	ľ
			276 808,26 €	Solde bénéficiaire	ľ

#### CLAIREFONTAINE EN YVELINES

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation	78 829,31 €		78 829,31 €	
Total INV.	78 829,31 €	0,00 €	78 829,31 €	compte 001
Excédent 2018	200 055,50 €		200 055,50 €	
Total FONCT.	200 055,50 €	0,00 €	200 055,50 €	compte 002
			270 004 01 6	Calda bánásinina

#### **GAZERAN**

LIBELLE	RECETTES	<b>DEPENSES</b>	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	141 797,49 €		141 797,49 €	
Total INV.	141 797,49 €	0,00 €	141 797,49 €	compte 001
Excédent 2018	53 305,82 €		53 305,82 €	
Total FONCT.	53 305,82 €	0,00 €	53 305,82 €	compte 002
			195 103 31 £	Salda hánáficiaira

#### HERMERAY

	TILITIV			
LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation	54 167,67 €		54 167,67 €	
Total INV.	54 167,67 €	0,00 €	54 167,67 €	compte 001
Excédent 2018	50 494,83 €		50 494,83 €	
Total FONCT.	50 494,83 €	0,00€	50 494,83 €	compte 002
			104 662 F0 F	Salda hánáficiaira

#### LA BOISSIERES ECOLE

LIBELLE	RECETTES	<b>DEPENSES</b>	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	433 240,20 €		433 240,20 €	
Total INV.	433 240,20 €	0,00 €	433 240,20 €	compte 001
Excédent 2018	19 081,39 €		19 081,39 €	
Total FONCT.	19 081,39 €	0,00 €	19 081,39 €	compte 002
			452 321 59 €	Solde hénéficiaire

#### LE PERRAY EN YVELINES

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation	1 039 750,57 €		1 039 750,57 €	
Total INV.	1 039 750,57 €	0,00 €	1 039 750,57 €	compte 001
Excédent 2018	467 531,09 €		467 531,09 €	
Total FONCT.	467 531,09 €	0,00 €	467 531,09 €	compte 002
			1 507 281.66 €	Solde bénéficiaire

#### LES BREVIAIRES

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	92 797,46 €		92 797,46 €	
Total INV.	92 797,46 €	0,00 €	92 797,46 €	compte 001
Excédent 2018	121 765,58 €		121 765,58 €	
Total FONCT.	121 765,58 €	0,00 €	121 765,58 €	compte 002
			214 562 04 6	Calda Infortficialisa

#### LES ESSARTS LE ROI

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation	320 578,34 €		320 578,34 €	
Total INV.	320 578,34 €	0,00 €	320 578,34 €	compte 001
Excédent 2018	218 483,67 €		218 483,67 €	
Total FONCT.	218 483,67 €	0,00€	218 483,67 €	compte 002
			539 062 01 £	Salda hánáficiaira

## **MITTAINVILLE**

LIBELLE	RECETTES	<b>DEPENSES</b>	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	16 846,80 €		16 846,80 €	
Total INV.	16 846,80 €	0,00 €	16 846,80 €	compte 001
Excédent 2018	88 605,82 €		88 605,82 €	
Total FONCT.	88 605,82 €	0,00 €	88 605,82 €	compte 002
			105 452 62 6	Calda Infortficialisa

## POIGNY LA FORET

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation	482 554,80 €		482 554,80 €	
Total INV.	482 554,80 €	0,00 €	482 554,80 €	compte 001
Déficit 2018		18 795,71 €	-18 795,71 €	
Total FONCT.	0,00 €	18 795,71 €	-18 795,71 €	compte 002
			162 7E0 00 F	Salda hánáficiaira

## **RAMBOUILLET**

LIBELLE	RECETTES	<b>DEPENSES</b>	RESULTAT	Affectation
INVESTISSEMENT			0,00 €	
Reprise affectation résultat 2018	1 976 899,46 €		1 976 899,46 €	
Total INV.	1 976 899,46 €	0,00 €	1 976 899,46 €	compte 001
FONCTIONNEMENT			0,00 €	
Excédent 2018	8 044 161,08 €		8 044 161,08 €	
Total FONCT.	8 044 161,08 €	0,00 €	8 044 161,08 €	compte 002
Transmis le 18/12/20.	19		10 021 060,54 €	Solde bénéficiaire

## SIRR

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
INVESTISSEMENT	6 502 872,97 €	4 817 154,24 €	1 685 718,73 €	
Reprise affectation	9 641 500,35 €		9 641 500,35 €	
Total INV.	16 144 373,32 €	4 817 154,24 €	11 327 219,08 €	compte 001
FONCTIONNEMEN	3 997 954,85 €	2 516 865,33 €	1 481 089,52 €	
Excédent 2018			0,00 €	
Total FONCT.	3 997 954,85 €	2 516 865,33 €	1 481 089,52 €	compte 002
Transmis le 10 décembre 2019		12 808 308,60 €	Solde bénéficiaire	

ST LEGER EN YVELINES

LIBELLE	RECETTES	<b>DEPENSES</b>	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	256 894,76 €		256 894,76 €	
Total INV.	256 894,76 €	0,00 €	256 894,76 €	compte 001
Excédent 2018	56 086,26 €		56 086,26 €	
Total FONCT.	56 086,26 €	0,00 €	56 086,26 €	compte 002
			312 981,02 €	Solde bénéficiaire

Excédent de fonctionnement 2018 a été affecté en totalité à la section d'investissement,

Pour les recettes de fonctionnement, il manque le versement de la taxe de Rambouillet pour le 2ème semestre 2019, soit environ  $1,2~\text{M} \in$ .

## VIEILLE EGLISE EN YVELINES

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	138 031,37 €		138 031,37 €	
Total INV.	138 031,37 €	0,00 €	138 031,37 €	compte 001
Excédent 2018	149 305,34 €		149 305,34 €	
Total FONCT.	149 305,34 €	0,00 €	149 305,34 €	compte 002
			287 336,71 €	Solde bénéficiaire

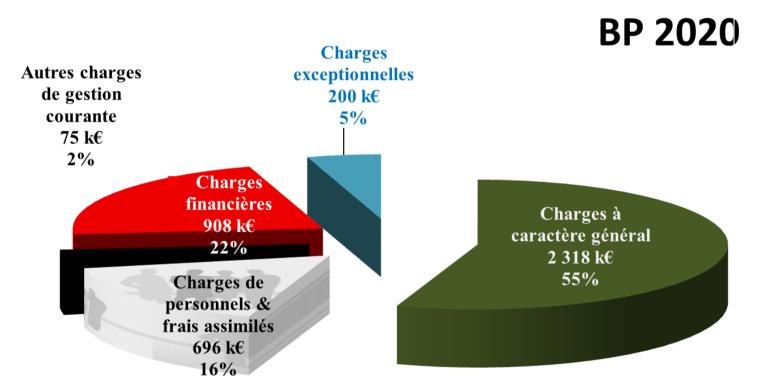
## 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Toutes sections confondues, le budget primitif 2020 est équilibré en dépenses et en recettes et s'élève à 7 783 050 €.

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles réelles s'élèvent à 4 196 795 €.

	LIBELLE	BP 2020	%		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 317 719 €	30%		
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	696 211 €	9%		
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	75 000 €	1%		
Chapitre 66	Charges financières	907 865 €	12%		
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200 000 €	3%		
Т	OTAL DEPENSES REELLES	4 196 795 €	54%		
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 257 145 €	16%		
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value)	2 329 110 €	30%		
	TOTAL GENERAL				

Au BP2020 la répartition des 4 197 k€ de dépenses réelles est la suivante :



#### CHAPITRE 011: CHARGES A CARACTERE GENERAL

(pages 8 à 9 de la maquette du budget primitif 2020)

Ce chapitre enregistre les acquisitions et prestations de services nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

C'est un chapitre contraint par certaines dépenses obligatoires, par des engagements contractuels pluriannuels. Il est apparu que des dépenses de fonctionnement n'apparaissaient pas sur certains budgets : charges d'assurance, taxe foncière, frais de siège... En conséquence, une somme de 48,5 k€ a été inscrite permettant de couvrir ces dépenses.

**Fluides :** (nature 6061) Enregistre essentiellement les frais d'eau et d'électricité des stations d'épuration STEP et stations ou pompe de relevage. Il est à noter, en raison des travaux de construction de la nouvelle station gérée par le SIRR, une inscription de 205 000 € supplémentaires au vu de l'énergie nécessaire pour la réalisation des travaux.

<u>Les frais de sous-traitance</u> (nature 611) enregistrent les contrats de gestion des STEP essentiellement de l'ex SIRR mais aussi de La Boissière-Ecole, Hermeray, Mittainville, Vieille-Eglise ou la gestion des boues pour le Perray-en-Yvelines : différents prestataires sont concernés pour 1 069 k€.

<u>Les frais de location</u> des locaux rue Louis Leblanc afin de permettre potentiellement le regroupement du personnel du cycle de l'eau dont le détail figure au chapitre 012 (nature 6132). Il s'agit des anciens locaux du SIRR.

Par ailleurs, il existe un contrat de location de photocopieurs (nature 6135).

Les charges locatives estimées apparaissent en nature 614.

#### **Entretien du patrimoine** (nature 615)

- ✓ Diverses vérifications règlementaires et petites réparations des bâtiments et autres constructions sont inscrites à la nature 61521.
- ✓ La nature 61523 enregistre pour diverses communes les frais d'entretien des réseaux d'eaux usées (curage, pompage). Ces frais pour la plupart des communes, de moins de 5000 habitants, sont liés aux destructions enregistrées chaque année par les racines des arbres. Les montants les plus importants sont ceux relatifs à la gestion en régie par les services du Perray en Yvelines pour 88 k€. Il est à noter pour la commune d'Auffargis l'arasement des tuyaux des particuliers rentrant dans le réseau pour 20 k€, ainsi que le changement de tampon et de regard pour 10 k€. Il est à noter un problème important du collecteur dans l'espace de la salle des fêtes de Gazeran.
- ✓ Les espaces-vert des STEP du SIRR et du Perray en Yvelines nécessitent 33 k€ d'inscriptions budgétaire.

#### Les Assurances : (nature 616.)

Il s'agit en 2020 d'intégrer le changement de prestataire en l'occurrence le CIG pour la couverture des différentes installations d'assainissement et le transfert des différents contrats existant.

<u>Prestataires extérieurs</u> (natures 622.): Il s'agit essentiellement de l'enregistrement des analyses effectuées sur la qualité de l'eau et les boues extraites des STEP avant traitement (nature 6228).

<u>Télécom</u> (natures 6261 et 6262) Enregistre les frais de communication connus et notamment la gestion électromécanique des réseaux et des STEP soit 27 k€.

Frais liés à la collectivité de rattachement : (nature 6281) Le raccordement à la fibre, via le syndicat départemental Yvelines Numérique, de divers bâtiments dont la station du Perray en Yvelines pour 34 k€ génèreront une refacturation du budget principal. Par ailleurs, les frais des locaux et autres outils de gestions (logiciels, éditions...) des services transversaux (Direction Générale, ressources humaines, informatiques, finances...) généreront

<u>La taxe foncière</u> (nature 63512) les équipements qui ne sont pas en régies directes essentiellement les STEP sont soumis à la taxe foncière. Toutes les taxes foncières ne sont pas encore réclamées par les services fiscaux. La plus importante taxation est, pour le moment, celle de Poigny-la-Forêt.

#### CHAPITRE 012: CHARGES DE PERSONNELS

(page 9 et annexes pages 44 à 45 de la maquette du budget primitif 2020)

Ce chapitre comprend les frais de personnels, c'est-à-dire la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, les charges de sécurité sociale, de prévoyance, et l'affiliation aux organismes divers.

Il comprend également les frais d'adhésion à des organismes d'action sociale, les cotisations relatives à l'emploi des personnes handicapées.

Les fonctions des personnes rémunérées sur ce budget se décomposent comme suit, sachant que les temps exécutés pour les autres budgets de la Direction du cycle de l'eau seront refacturés comme indiqué :

REPARTITION DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL TRANSFERE OU RECRUTE	EAUX	GEMAPI*	SPANC*	ASSAINISSEMENT
Directrice cycle de l'eau	35%	30%	5%	30%
Référente administrative	35%	30%	5%	30%
Responsable STEP Perray				100%
Adjoint STEP Perray				100%
Assistante administrative + SIG Perray	35%	30%	5%	30%
Assistante administrative Perray				100%
Chargé de mission SIRR				100%
Adjointe cycle de l'eau (DG SIRR)	35%	30%	5%	30%
Ingénieur eau/assainissement	35%		5%	60%
Assistante SIRR mise à disposition Ville de Rambouillet				100%
Remboursement cotisations retraite agent détaché du SIRR				100%
1 technicien assainissement mis à disposition par la Ville de Rambouillet				100%
Total du personnel cycle de l'eau refacturé aux budgets correspondants (chapitre 70)	23 000 €	75 455 €	17 575 €	448 461 €

<sup>{\*}</sup> Les autres personnels des budgets GEMAPI (techniciens rivières et ingénieur) et SPANC (contrôleur d'installations) sont directement affectés sur ces budgets.

Vous retrouverez au chapitre 70 en recettes les sommes ci-dessus détaillées.

Le solde est constitué des autres dépenses de personnels : médecine du travail et autres charges de personnels.

#### **CHAPITRE 65: AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

(page 10 de la maquette du budget primitif 2020)

Ce chapitre regroupe essentiellement des versements à différents acteurs soit 75 k€.

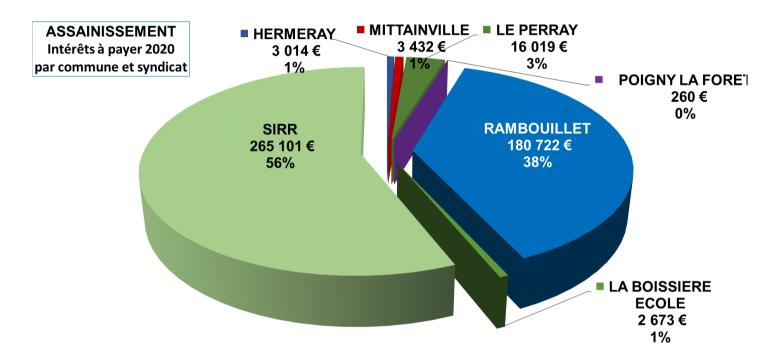
Il est laissé à l'équipe qui sera élu en avril la possibilité de nommer un vice-président en charge du cycle de l'eau.

Perte sur créances irrécouvrables, compensation versée à la commune de Levis-St-Nom pour l'utilisation de son réseau d'eau usée, arrondi sur impôt prélevé à la source et diverses provisions constituent le solde de ce chapitre.

#### **CHAPITRE 66: CHARGES FINANCIERES**

(page 10 et pages 27 à 40 annexes de la maquette du budget primitif))

Il est constitué par **les frais financiers** à savoir essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette : Ils s'élèvent à 908 k€ en 2020 dont 391 k€ d'intérêts courus non échus (ICNE). La reprise des ICNE 2019 des budgets du Perray-en-Yvelines, de Rambouillet et du SIRR génèrera une baisse importante de ce budget. Faute d'information précise au moment de l'édition de ce budget, ils n'ont pas été considérés.



La dette est constituée de 43 emprunts sans risque financier qualifié « A1 » pour 25 113 k€ selon la chartes dite Gissler (annexe A1-4 page 36 de la maquette budgétaire) et de 5 emprunts qualifiés « B1 » à barrière simple sans effet levier pour 1 018 k€ (ces emprunts sont transférés par les communes de Mittainville, Le Perray-en-Yvelines, Poigny-la-Forêt et le SIRR.

La formule de calcul de ces emprunts est la même : Si Euribor 3m Postfixé <= 6,00% alors Taux fixe à 4,79% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,15% Le taux appliqué est donc de 4,79 %.

L'Euribor 3 mois n'a jamais atteint 6 % ces 20 dernières années.

L'extinction totale de cette dette s'effectuera dans 21 ans.

#### CHAPITRE 67: CHARGES EXCEPTIONNELLES

(page 10 de la maquette du budget primitif)

Le montant inscrit à ce chapitre permet de prendre en charge des dépenses imprévisibles comme l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Le même montant est inscrit en recettes soit 200 k€.

#### **OPERATION D'ORDRE**

## Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

(page 11 de la maquette budgétaire)

Il résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit 1 257 k€. Il sert à financer les dépenses d'investissement et doit au minimum couvrir le capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice.

## Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre du chapitre 042 s'élèvent à 2 329 k€ en 2020, elles sont réparties de la manière suivante :

- > 2 212 k€ de dotations aux amortissements des immobilisations. (nature 6811)
- > 100 k€ d'amortissement de charges à répartir sur plusieurs exercices (natures 6812) relatives à l'amortissement d'éventuel frais à venir,
- > 17 k€ d'amortissement de charges financières à répartir sur plusieurs exercices (nature 6816) relatives à l'amortissement de frais de renégociation de dette.

Un autofinancement important permet de minimiser le recours à l'emprunt.

#### 1.2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de cette section représentent les ressources récurrentes de la collectivité afin de financer le fonctionnement de celle-ci.

	LIBELLE	BP 2020	%
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	6 425 680 €	83%
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations	78 000 €	1%
Chapitre 75	Autres produits de gestions courantes	75 000 €	1%
Chapitre 77	Produits Exceptionnels	200 000 €	3%
Chapitre 013	Atténuation de charges	50 000 €	1%
TOTAL RECET	TES REELLES	6 828 680 €	88%
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value)	954 370 €	12%
Chapitre 002	Reprise Excédent		
TOTAL GENER	TOTAL GENERAL		

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 783 k€ en 2020

#### **CHAPITRE 013: ATTENUATION DE CHARGES**

(page 12 des documents budgétaires BP2020)

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations de personnel en maladie pour les non titulaires et pour les titulaires en accident du travail et en longue maladie également grâce à une assurance complémentaire. Le chiffre est réduit par rapport au réalisé 2018.

#### CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE

Ils se composent:

- 1) de recettes fiscales:
  - 5 538 k€ de recettes liées au surtaxes d'assainissement dont les taux votés par les communes sont maintenus (nature 70611)
  - 646 k€ de recettes liées à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) dont les modalités de recouvrement des communes sont maintenues (nature 70612)

Tableaux ci-après page 13

- 2) De recettes liées à une prestation de services proposée aux usagers, de contrôle des raccordements aux réseaux mis en place par la commune du Perray en Yvelines nature 70612 pour 11 k€
- 3) De facturation de frais indirects portés par ce budget aux profits d'autres budgets du cycle de l'eau essentiellement des frais de personnel (nature 7084) (comme exposé lors du chapitre 012) :

EAUX: 123 K€
 GEMAPI: 76 k€
 SPANC: 18 K€

Mais aussi des frais de structures (nature 7087) pour 15 k€

Redevance "surtaxe" assainissement collectif par m3						
		2019		2020		
	Syndicats	Part communale	Part syndicale	Part communale	Part syndicale	
	SIAEP de la région d'Ablis (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région d'Ablis) Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Celle-les- Bordes (la), Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray- Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en- Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp		1,40 € + prime fixe annuelle de 20 €		1,40 € + prime fixe annuelle de 20 €	
	SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette) Cernay-la-Ville		Collecte : 0,1648 € Transport : 0,4645 € Epuration : 0,62 €		Collecte: 0,1648 € Transport: 0,4645 € Epuration: 0,62 €	
SYNDICATS	SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Epernon) Emancé, Raizeux, Saint-Hilarion		0,80€		0,80€	
S	SIASY (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Sources de l'Yvette) (uniquement exploitation de la station d'épuration) Essarts-le-Roi (les)		0,70€		0,70€	
	SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet) (uniquement traitement des eaux usées) Gazeran, Rambouillet, Vieille-Eglise-en-Yvelines		2,35€		2,39€	
	SYORP (Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle) Sainte-Mesme et Saint-Martin-de-Bréthencourt		Collecte : 0,847 € Transport : 0,292 € Epuration : 0,822 €		Collecte: 0,847 € Transport: 0,292 € Epuration: 0,822 €	
	Auffargis	0,60€		0,60€	,	
	Boissière-Ecole (la)	1,80 €		1,80 €		
	Bonnelles	0,05€		0,05€		
	Bréviaires (les)	1 €		1€		
	Bullion	0,65 €		0,65€		
	Clairefontaine-en-Yvelines	0€		0,00€		
	Essarts-le-Roi (les)	0,49 €		0,49 €		
	Gambaiseuil	0 €		0,00€		
	Gazeran	0,30 €		0,30€		
NES	Hermeray	1,50 € + prime fixe semestrielle de 20 €		1,50 € + prime fixe semestrielle de 20 €		
COMMUNES	Mittainville	1,03 € + prime fixe annuelle de 46 €		1,03 € + prime fixe annuelle de 46 €		
COF	Perray-en-Yvelines (le)	1,50 € (0,80 € pour les usagers du Hameau des Carrières et du Haut des Carrières situés à Auffargis mais raccordés à la station du Perray-en- Yvelines)		1,50 € (0,80 € pour les usagers du Hameau des Carrières et du Haut des Carrières situés à Auffargis mais raccordés à la station du Perray-en-Yvelines)		
	Poigny-la-Forêt	1,05 €		1,05€		
	Rambouillet	0,7222 €		0,7222€		
	Saint-Léger-en-Yvelines	0,57 €		0,57 €		
	Vieille-Eglise-en-Yvelines	1,14 €	f	1,14 €		

PEAG	Usage d'habitation		Usage industriel ou public : eaux usées "assimilé domestiques"	
PFAC	Créations nouvelles	Extensions	Créations nouvelles	Extensions
SIAEP de la region d'Ablis (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région d'Ablis) Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Celle-les Bordes (la), Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en- Yvelines, Rochefort-en- Yvelines, Saint-Arnoult-en-	- 3000 par maison individuelle ou dans le cadre d'une opération groupée de maisons individuelles (neuve, existante ou changement d'affectation) - 1500 par logement créé dans le cadre d'un immeuble collectif (neuf, existant ou changement d'affectation)	- 1500 par logement créé suite à l'extension d'une construction ou changement d'affectation d'une partie d'une construction	- pour des immeuble PFAC - pour des immeubles (Non 0,02 X EH) X PF - pour des immeubles g	Équivalent-Habitant (EH) :  s générant moins de 5 EH = 1 C (construction neuve)  générant entre 5 et 200 EH = (√ nbre EH) / 2 + FAC (construction neuve) générant plus de 200 EH : étudié cas par cas
Violines Sonchamn SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour				
SIARE (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région d'Epernon) Emancé, Raizeux, Saint- Hilarion	- Inférieure ou égale à 100m2 = 3500 - Supérieure à 100m2 = 3500 X (surface en m2 / 100)	- Surface nouvelle inférieure ou égale à 100m2 = 3500  - Surface nouvelle supérieure à 100 m2 et surface d'origine inférieure ou égale à 100m2 = 3500 X ((surface nouvelle en m2 - 100m2) / 100)  - Surface nouvelle supérieure à 100 m2 et surface d'origine supérieure à 100m2 = 3500 X ((surface nouvelle en m2 - surface d'origine en m2) / 100)	- Inférieure ou égale à 500m2 = 3500 - Entre 500m2 et 1500 m2 = 3500 + ((surface en m2 - 500 m2) X 4,10) - Supérieure à 1500 m2 = 3500 + (1000 m2 X 4,10) + ((surface en m2 - 1500 m2) X 1,40)	Inférieure ou égale à 500m2 = 3500 Entre 500m2 et 1500 m2 : - si surface d'origine inférieure ou égale à 500 m2 = (surface nouvelle - 500 m2) X 4,10 - si surface d'origine supérieure à 500 m = (surface nouvelle en m2 - surface d'origine en m2) X 4,10 Supérieure à 1500 m2 : - si surface d'origine inférieure ou égale à 500 m2 = (1000 m2 X 4,10) + ((surface nouvelle et m2 - 1500 m2) X 1,40) - si surface d'origine entre 500 m2 et 15(m2 = ((1500 m2 - surface d'origine en m2 X 4,10) + ((surface nouvelle en m2 - 1500 m2) X 1,40) - si surface d'origine supérieure à 1500 m2 (surface nouvelle en m2 - 150 m2) X 1,40) - si surface d'origine supérieure à 1500 m2 = (surface nouvelle en m2 - surface d'origine en m2 - 1,40
SIASY (Syndicat Intercommunal d'Assainissement des SIRR (Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet)	Les communes membres ont conservé la	collecte des eaux usées et n		
SYORP (Syndicat de l'Orge, de	11 par m2 pour la collec + 7 par m2 pour le transp		commerce sauf re	ons / 2 pour les entrepôts et staurants majorés de 20 %.
la Rémarde et de la Auffargis	4853 (forfait)	SOIT SOIT	Stations de lavaç	ge : 700 par emplacement.
Boissière-Ecole (la)	5000 (forfait)			
Bonnelles	1630 (forfait) + délib collectif 5 premiers logements - 20 par m2 de surface plancher pour les	puis dégressif (délib à venir)		
Bréviaires (les)	constructions neuves, les agrandissements, extensions et changements d'affectation	1 000 par logement		
Bullion	2288,84 (forfait)		- 12,67 pour les comme	rces, bureaux. ateliers
Cernay-la-Ville	12,67 par m2 pour les loger	ments		entrepôts et établissements
Clairefontaine-en-Yveling	Habitation individuelle : grille en fonction du nombre de pièces de 3815 pour 2 pièces principales par unité d'habitation jusqu'à 8125 pour 12 pièces principales par unité d'habitation.	763 (forfait)  Somme des participations par unité d'habitation (après modification) - somme des participations par unité d'habitation (avant		
	Habitation individuelle en permis groupé : - si moins de 200 habitants potentiels : la grille	modification)		
Gambaiseuil				
Gazeran	1650 pour les constructions nouvelles			
Hermeray	<ul> <li>Inférieure ou égale à 100m2 = 3000</li> <li>Supérieure à 100m2 = 3000 pour les 100 premiers m2 + 30 par m2 supplémentaire</li> </ul>	15 par m2		
Mittainville	- Maison individuelle : 20 par m2 (entre 40m2 et 35 - Habitat groupé : 20 par m2 et par habitation (entre 1 - Immeuble collectif : 20 par m2 et par logement (e	re 40 m2 et 350 m2) entre 20 m2 et 350 m2)		
Perray-en-Yvelines (le)	19 par m2 dès le premier m2 pour constructions cabanes de jardin inférieures			er m2 pour constructions neuve extensions
l	4000 (forfait)			
Poigny-la-Forêt	, ,			
Poigny-la-Forêt  Rambouillet  Saint-Léger-en-Yvelines	- 18,87 par m2 pour les constructions ou ex - 1698 par logement pour les immeu	•		

#### CHAPITRE 74: DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre enregistre les primes d'épuration versé par l'Agence de l'eau Seine Normandie aux installations de traitement de l'eau conforme. Cinq collectivités bénéficiaient de cette subvention Bonnelles, Bullion, Clairefontaine, le Perray-en-Yvelines, St Léger-en-Yvelines.

#### CHAPITRE 75: AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

(page 12 de la maquette du budget primitif)

Ce chapitre enregistre diverse recettes de gestion courante : loyer...

#### **CHAPITRE 77: PRODUITS EXCEPTIONNELS**

(page 17 des documents budgétaires)

Le chapitre 77 regroupe les produits exceptionnels. Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements d'assurances et les pénalités demandées aux prestataires défaillants dans le cadre des marchés publics. Il permet, n'étant pas anticipable, au budget primitif, par un phénomène d'équivalence de compenser les sommes inscrites au chapitre 67 afin de faire face aux éventuelles régularisations.

*Les opérations d'ordre* sont regroupées au <u>chapitre 042</u> (opérations d'ordre de transfert entre section) (pages 18 des documents budgétaires).

Soit 954 k€ de recettes d'ordres, elles comprennent :

- ✓ L'amortissement des subventions reçues ayant financées les biens amortissables figurant en dépenses (nature 777 et 7811) : 854 k€,
- ✓ 100 k€ inscrits en 2019 en contrepartie des éventuelles dotations inscrites, par prudence, en dépenses sur ce même chapitre et ce, afin de ne pas déséquilibrer arbitrairement le budget. (nature 791).

## 2.1-Les dépenses d'investissement :

Les propositions nouvelles de **dépenses d'équipement** s'élèvent à 12 994 k€.

	LIBELLE	BP 2020			
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	949 145 €			
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 126 000 €			
Chapitre 23	Immobilisations en cours	9 918 609 €			
TOTAL	DEPENSE D'EQUIPEMENT	12 993 754 €			
Chapitre 16	Emprunt et dette assimilée	1 269 093 €			
Chapitre 27	Dépôts et cautionnement reçus	50 000 €			
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES	1 319 093 €			
Chapitre 040	Transfert entre section	954 370 €			
Chapitre 041	Opération patrimoniale	550 000 €			
	TOTAL GENERAL				

## **CHAPITRE 20: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

(page 15 de la maquette du budget primitif)

Ce chapitre enregistre essentiellement en étude :

Commune	Inscription budgétaire	BP 2020
Auffargis	Frais d'étude pour la rénovation de la STEP de St Benoit âgée de 40 ans	15 000 €
Le Perray en Yvelines	La mise à jour du schéma directeur d'assainissement	50 000 €
Le Perray en Yvelines	Coordination (CSPS) relative à la rénovation des réseaux	15 000 €
Rambouillet	La mise à jour du schéma directeur d'assainissement	103 835 €
Rambouillet	contrôle des rejets industriels	70 740 €
	AMO Etude transversale des réseaux d'eaux et d'assainissement collectif	105 000 €

Le solde est composé de différents reports d'études lancées en 2019.

Les frais de logiciels (nature 2051) concernent le SIG relatif à l'assainissement du Perray en Yvelines.

## **CHAPITRE 21: IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles en dehors des opérations créées se détaillent comme suit, les montants correspondent aux demandes des collectivités. Il est rappelé que la commune du Perray-en-Yvelines entretient l'intégralité de son assainissement en régie.

Une somme de 1 098 k€ a été constituée pour faire face aux éventuels besoins urgents ou reports éventuels des communes avant transfert des résultats 2019.

Inscription budgétaire ASSAINISSEMENT	BP 2020
RESEAUX D'ASSAINISSEMENT IMPONDERABLE NON FLECHE	1 097 500 €
MATERIELS INFORMATIQUES TELEPHONIES	16 800 €
AUFFARGIS	15 000 €
LA BOISSIERE ECOLE	10 000 €
BONNELLES	10 000 €
LES BREVIAIRES	10 000 €
BULLION	10 000 €
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	5 000 €
LES ESSARTS LE ROI	48 000 €
GAZERAN	5 000 €
HERMERAY	5 000 €
MITTAINVILLE	5 000 €
LE PERRAY EN YVELINES	177 000 €
POIGNY LA FORET	4 500 €
RAMBOUILLET	225 000 €
ST LEGER EN YVELINES	5 000 €
VIELLE EGLISE EN YVELINES	5 000 €
Immobilisations corporelles	1 653 800 €

#### **CHAPITRE 23: IMMOBILISATIONS EN COURS (50 K€)**

Cette somme est prévue pour permettre de faire des avances aux petites et moyennes entreprises, lors de travaux. Le même montant est prévu en recettes d'investissement : inscription comptable obligatoire (Contrepartie page 23)

## Détails Opérations des dépenses d'équipement

Page 16 et annexe III B3 pages 22 à 26 de la maquette budgétaire 2020

Des opérations d'équipement sont identifiées et budgétées comme suit, afin d'exposer plus clairement à l'assemblée délibérante l'historique, l'évolution et l'influence d'opérations pluriannuelles sur le budget de RT :

Code chapitre	Libellé	BP 2020
Opération 202001	STEP de Gazeran - Rambouillet - Vieille Eglise (ex SIRR)	9 868 609 €
Opération 202002	Amélioration de rejet Ru du feu St Jean au Perray en Yvelines	15 000 €
Opération 202003	Bassin Vernes / stades à Rambouillet	450 000 €
Opération 202004	Dévoiement du réseau fonds de Vallée aux Essarts le Roi	87 000 €
Opération 202005	Rues Roche et d'Epernon à Poigny la Forêt	468 000 €
	TOTAL	10 888 609 €

## Opération 202001

Il a été demandé un chiffrage prévisionnel de l'opération de création d'une nouvelle STEP pour les communes de Gazeran- Rambouillet – Vieille Eglise en Yvelines. La capacité d'autofinancement a été simulée et présentée en même temps que la présentation du résultat page 5 de la présente note.

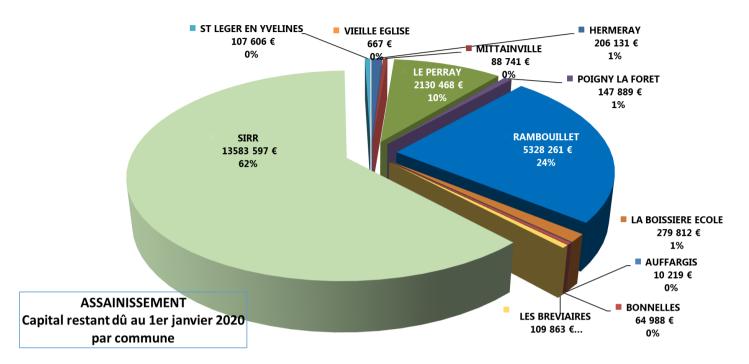
Suivi financier de l'opération 202001 STEP					
GAZERAN - RAMBOUILLET - VIEILLE EGLISE EN YVELINES					
	DEPENSES		RECETTES		
	Libellé	Prévisionnel HT	Organisme	Montant notifié	
Année 2020		9 768 609 €	Agence Eau Seine Normandie	9 747 712 €	
Année 2021	Exécution	12 419 069 €	Région IdF	1 062 000 €	
Année 2022	Execution	7 461 760 €	CD 78	2 000 000 €	
Année 2023		397 600 €	Station (GRDF)	108 000 €	
COUT	INVESTISSEMENT	30 047 038 €	SUBVENTIONS	12 917 712 €	
			fctva	0 €	
			Ecart Dépenses - Recettes	17 129 326 €	
			Dont emprunts souscrits à taux 0%	4 518 399 €	
			Dont autofinancement	12 610 927 €	
TOT	AL OPERATION	30 047 038 €	TOTAL OPERATION	30 047 038 €	
Transmis le 10 décer	nbre 2019				
Inscription bu	<u>ıdgetaire 2020</u>				
Depenses	Nature 2313 Opération 202001	9 768 609 €	Agence Eau Seine Normandie	3 956 602 €	
			Région IdF	557 100 €	
			Station (GRDF)	108 000 €	
			Emprunt dans l'attente d'inégration du résultat	5 146 907 €	
TOT	AL OPERATION	9 768 609 €	TOTAL OPERATION	9 768 609 €	

Remarque : 100 k€ sont inscrits budgétairement en dépenses et en recettes, ne figurant pas sur ce tableau, correspondant aux avances pouvant être demandées par les entreprises comme exposé précédemment au chapitre 23.

#### **CHAPITRE 16: EMPRUNTS**

(Page 16 des documents budgétaires et annexes pages 27 à 39 du budget primitif 2020)

Elles enregistrent le remboursement du capital de la dette (nature 1641) pour 1 269 k€ en 2020 qui se répartit comme suit.



Ce chapitre intègre aussi les dépôts et cautionnements (nature 165) reçus inscrits en dépenses et en recettes soit 15 k€ inscrits.

## **CHAPITRE 27: AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Il enregistre les dépôts et cautionnements versés soit 5 000,35 € (nature 275). En recettes, on retrouvera la même inscription pour faire face aux besoins qui peuvent survenir en la matière.

#### LES OPERATIONS D'ORDRE

CHAPITRE 040: OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

(Page 17 des documents budgétaires)

Ce chapitre enregistre la contrepartie de l'amortissement des recettes d'investissement soit 854 k€. Ainsi que le budget nécessaire à un éventuel transfert de charges soit 100 k€.

#### **CHAPITRE 041: OPERATIONS PATRIMONIALES**

(Page 23 des documents budgétaires)

La contrepartie exacte en montant se trouve en recette d'investissement. Elle doit permettre d'éventuelles régularisations de patrimoine soit 550 k€.

#### 2.2 - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement évoluent en fonction des projets et des subventions accordées par les organismes concernés

	LIBELLE	BP 2020
Chapitre 10	FCTVA 2019	512 365 €
Chapitre 13	Subventions	5 006 690 €
Chapitre 16	Emprunt et dette assimilée	5 961 907 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	150 000 €
Chapitre 27	Dépôts et cautionnement reçus	50 000 €
Т	OTAL RECETTE REELLES	11 680 962 €
Chapitre 021	Virement de la section de	1 257 145 €
Chapitie 021	fonctionnement	1 237 143 0
	Transfert entre sections	
Chapitre 040	(Dot aux amortissements, provisions,	2 329 110 €
	+Value)	
Chapitre 041	Opération patrimoniale	550 000 €
Chapitre 001	Reprise Excédent	
	TOTAL GENERAL	15 817 217 €

#### **CHAPITRE 10: DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**

Il enregistre l'article 10222 : le Fonds de Compensation de la T.V.A de 2019 pour un montant de 512 K€. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire revalorisé par la loi de finance pour 2015 à 16,404 % du montant TTC des acquisitions soumises.

Le budget présenté est hors taxe mais le FCTVA sur les dépenses réalisées en 2019 par les communes sera remboursé en 2020 en raison du décalage de versement par les services de l'Etat.

#### CHAPITRE 13: SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

(Page 18 des documents budgétaires)

La plupart de ces financements concernent les opérations identifiées (page 16 de la présente note). Ainsi les opérations qui composent ce chapitre sont :

Code chapitre	Libellé	BP 2020
Opération 202001	STEP de Gazeran - Rambouillet - Vieille Eglise (ex SIRR)	4 621 702 €
Opération 202005	Rues Roche et d'Epernon à Poigny la Forêt	144 698 €
	TOTAL	4 766 690 €

Le solde concerne des subventions Rambolitaines à percevoir de l'Agence de l'Eau Seine Normandie soit 240 k€.

#### **CHAPITRE 16: EMPRUNTS ET DETTES**

(page 18 des documents budgétaires)

Deux emprunts sont inscrits :

- ✓ Le premier concernent l'opération 202001 de 5 146 907 € correspond à l'autofinancement nécessaire en 2020 dans l'attente du résultat du SIRR exposé page 6 de la présente note.
- ✓ Le deuxième correspond aux financements d'une partie des éventuels besoins liés au report 2019 afin de ne pas pénaliser les fournisseurs des retards de paiement liés au retard possible des transferts des résultats communaux 2019, soit 800 k€.

#### **CHAPITRE 23: IMMOBILISATIONS EN COURS**

Le code des marchés publics prévoit une avance sur travaux pour favoriser les petites et moyennes entreprises. C'est la raison pour laquelle, il est indispensable de prévoir le jeu d'écritures nécessaire, soit 150 k€.

#### CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(page 19 des documents budgétaires)

Il enregistre les dépôts et cautionnement versés vus précédemment (idem nature 275 en dépense) page 17 de la présente note.

## Les opérations d'ordre

Elles sont regroupées au <u>chapitre 021</u> (virement à la section d'investissement) et aux <u>chapitres 040 et 041</u> (opérations d'ordre de transfert entre section et à l'intérieur de la section) (page 20 du document budgétaire).

#### **CHAPITRE 021**: **VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** (page 26 du document budgétaire)

Le **virement de la section de fonctionnement** ne se réalise pas. Il traduit les ressources dégagées pour financer l'investissement soit 1 257 k€ en 2019 (*voir page 11 de la présente note pour son origine*).

## **CHAPITRE 040** : Opérations d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre concerne les amortissements des biens (nature 28), traduisant la déperdition des valeurs comptables des immobilisations inscrites au patrimoine de ce budget. Il s'agit de la contrepartie de la dotation, présentée précédemment, et constatée en fonctionnement au chapitre 042 (page 11 de la présente note). En dehors, des amortissements, nous y trouvons la contrepartie des charges à répartir sur plusieurs exercices et des provisions pour litige à constituer.

Ils contribuent à l'autofinancement de la section d'investissement.

#### **CHAPITRE 041**: Opérations patrimoniales

La contrepartie exacte en montant se trouve en dépense d'investissement page 11 de cette note.

## II - Budget Adduction Eau potable

Le budget Adduction Eau potable est un budget annexe sans identité juridique propre.

Sa distinction par rapport au budget principal tient à la nature de l'activité soumise à TVA et au mode de comptabilisation M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau.

#### Affectation du résultat 2019 - Adduction eau potable

Les résultats 2019 des budgets transférés ne sont pas encore connus.

Les budgets en l'absence de transfert de résultat 2019 et de connaissance de ceux-ci sont limités aux dépenses obligatoires et aux projets engagés juridiquement.

Vous trouverez ci-après les résultats connus au 31 décembre 2018 et le cumul de ceux-ci.

## **RAMBOUILLET**

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	1 802 279,48 €		1 802 279,48 €	
Total INVESTISSEMENT	1 802 279,48 €	0,00 €	1 802 279,48 €	compte 001
Excédent 2018	5 971 545,95 €		5 971 545,95 €	
Total FONCTIONNEMENT	5 971 545,95 €	0,00 €	5 971 545,95 €	compte 002
	_		7 773 825,43 €	Solde bénéficiaire

#### **BULLION**

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	88 621,32 €		88 621,32 €	
Total INVESTISSEMENT	88 621,32 €	0,00 €	88 621,32 €	compte 001
Excédent 2018	69 067,22 €		69 067,22 €	
Total FONCTIONNEMENT	69 067,22 €	0,00 €	69 067,22 €	compte 002
			157 688,54 €	Solde bénéficiaire

## **BONNELLES**

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018		32 379,47 €	-32 379,47 €	
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	32 379,47 €	-32 379,47 €	compte 001
Excédent 2018	91 951,93 €		91 951,93 €	
Total FONCTIONNEMENT	91 951,93 €	0,00 €	91 951,93 €	compte 002
			59 572,46 €	Solde bénéficiaire

## **RESULTATS CUMULES 2018**

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
Reprise affectation résultat 2018	1 890 900,80 €	32 379,47 €	1 858 521,33 €	
Total INVESTISSEMENT	1 890 900,80 €	32 379,47 €	1 858 521,33 €	compte 001
Excédent 2018	6 132 565,10 €		6 132 565,10 €	
Total FONCTIONNEMENT	6 132 565,10 €	0,00 €	6 132 565,10 €	compte 002
			7 991 086,43 €	Solde bénéficiaire

## 1. Section de fonctionnement

## A. Dépenses de fonctionnement

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

	LIBELLE	BP 2020
Chapitre 011	Charges à caractère général	476 800 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	178 515 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	10 000 €
Chapitre 66	Charges financières	154 790 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	100 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES		920 105 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	125 880 €
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value)	489 605 €
	TOTAL GENERAL	1 535 590 €

## Chapitre 011

(page 8 de la maquette budgétaire)

L'essentiel des dépenses est inscrit en 2020 pour l'achat de fluide (nature 60). Le montant le plus conséquent à la nature 605 « achat d'eau » pour 400 k€ pour la commune de Rambouillet.

L'entretien des réseaux avec 23 500 € (nature 61523) représente la deuxième dépense de ce chapitre.

33 k€ de dépenses non fléchées ont été inscrites afin de faire face aux éventuelles nécessités liées à l'appropriation de cette compétence dont certaines charges d'assurance par exemple étaient sur le budget des communes.

## Chapitre 012

Les dépenses de personnels se répartissent essentiellement comme suit :

REPARTITION DU PERSONNEL TRANSFERE OU A RECRUTER	EAU
Directrice cycle de l'eau	35%
Référente administrative	35%
Assistante administrative + SIG Perray en Yvelines	35%
Adjointe cycle de l'eau (DG SIRR)	35%
Ingénieur eau/assainissement	35%
Total du personnel cycle de l'eau refacturé du budget annexe assainissement	123 000 €
1 technicien eau à recruter	45 000 €

Le solde est constitué des autres dépenses de personnels : médecine du travail et autres charges de personnels.

Ce chapitre enregistre les éventuelles créances irrécouvrables et autres cotisations éventuellement nécessaires soit 10 k€.

## Chapitre 66 : Charges d'intérêts

La dette est constituée de 6 emprunts sans risque financier qualifié « A1 » selon la charte dite Gissler (annexes 1-4 page 23 de la maquette budgétaire) transférés par la commune de Rambouillet.

- 1. Un emprunt est sans intérêt souscrit auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un capital restant dû de 32 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- 2. Un emprunt est à taux variable simple (index Taux Annuel Glissant (ou TAG) est le taux moyen capitalisé des EONIA sur une période de 1 mois +0,39%) pour un capital restant dû de 171 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- 3. Les autres sont à taux fixe, allant de 3,35 % à 4,70 %, pour une durée maximum restante de 16 ans pour un capital restant dû de 2 167 k€ au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Chapitre 67: Charges exceptionnelles

Le montant inscrit à ce chapitre permet de prendre en charge des dépenses imprévisibles comme l'annulation de titres sur exercices antérieurs. Le même montant est inscrit en recettes soit 100 k€.

#### **OPERATION D'ORDRE**

#### Chapitre 023: Virement à la section d'investissement

(page 11 de la maquette budgétaire)

Il résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit 126 k€. Il sert à financer les dépenses d'investissement et doit au minimum couvrir le capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice.

#### Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS

Les opérations d'ordre du chapitre 042 s'élèvent à 490 k€ en 2020, elles sont réparties de la manière suivante :

- > 412 k€ de dotations aux amortissements des immobilisations. (nature 6811)
- > 75 k€ d'amortissement de charges à répartir sur plusieurs exercices (natures 6812) relatives à l'amortissement d'éventuel frais à venir,
- ≥ 3 k€ d'amortissement de charges financières à répartir sur plusieurs exercices (nature 6816) relatives à l'amortissement de frais de renégociation de dette.

## B. Recettes de fonctionnement

RECETT	ES DE FO	DNCTION	INEMENT

	LIBELLE	BP 2020
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	1 332 400 €
Chapitre 77	Produits Exceptionnels	100 000 €
Т	1 432 400 €	
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value)	103 190 €
Chapitre 002	Reprise Excédent	
	1 535 590 €	

## Chapitre 70 : Ventes

(page 12 de la maquette budgétaire 2020)

Ce chapitre est composé uniquement des surtaxes établies par les communes historiques liées au volume d'eau distribué soit :

SURTAXE EAUX 0,08 € / m3	BONNELLES	6 400 €
SURTAXE EAUX 0,2524 € / m3	BULLION	26 000 €
SURTAXE EAUX 0,906 € / m3	RAMBOUILLET	1 300 000 €
SURTAXE EAUX		1 332 400 €

	Redevance "surtaxe" adduction d'eau potable par m3				
		2019		2020	
	Syndicats / Communes	Part communale	Part syndicale	Part communale	Part syndicale
	SIAEP de la région d'Ablis (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable de la région d'Ablis) Ablis, Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Celle- les-Bordes (la), Clairefontaine-en-Yvelines, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Rochefort-en- Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Martin-de- Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp		1,58 € + prime fixe annuelle de : - 44,20 € : compteurs entre 15 et 30 mm - 66,30 € : entre 30 et 50 mm - 88,40 € : supérieurs à 50 mm - moins 50 % sur prime fixe pour les abonnés des immeubles collectifs		1,58 € + prime fixe annuelle de : - 44,20 € : compteurs entre 15 et 30 mm - 66,30 € : entre 30 et 50 mm - 88,40 € : supérieurs à 50 mm - moins 50 % sur prime fixe pour les abonnés des immeubles collectifs
Syndicats	SIAEP de la Forêt de Rambouillet (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Forêt de Rambouillet) Boissière-Ecole (la), Bréviaires (les), Emancé, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint- Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines		1,67 €		Abonnement par branchement de 37,80 € HT + - de 0 à 50 m3 / an : 1,015 € HT / m3 - de 51 à 200 m3 / an : 1,92 € HT / m3 - à partir de 201 € / m3 : 1,955 € HT / m3
	SIERC (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Cernay) Auffargis, Cernay-la-Ville		0,45 €		0,45 €
	SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) Essarts-le-Roi (les), Gambaiseuil, Perray-en-Yvelines (le), Vieille-Eglise-en-Yvelines		0,37 €		0,37 €
	SYMIPERR (SYndicat Mixte de Production d'Eau de la Région de Rambouillet) (Production d'eau pour Rambouillet et le SIAEP de la Forêt de Rambouillet)				
65		0,08 €		0,08 €	
Communes	Bullion	0,2524 €		0,2524 €	
Coll	Rambouillet	0,906 €		0,906 €	

## Chapitre 77: Produits exceptionnels

Cette inscription permet, n'étant pas anticipable au budget primitif, par un phénomène d'équivalence de compenser les sommes inscrites au chapitre 67 afin de faire face aux éventuelles régularisations.

## Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Correspond à l'amortissement des subventions ayant financées les biens amortissables figurant en dépenses.

#### 2. Section d'investissement

## A. Les dépenses d'investissement

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

	LIBELLE	BP 2020
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	38 240 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	429 945 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000 €
TOTA	518 185 €	
Chapitre 16	Emprunt et dette assimilée	149 510 €
Chapitre 27	Dépôts et cautionnement reçus	25 000 €
TOTA	174 510 €	
Chapitre 040	Transfert entre section	103 190 €
Chapitre 041	Transfert à l'intérieur de la section	100 000 €
	895 885 €	

## Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

(page 14 de la maquette budgétaire)

Différentes études hydrologiques (chapitre 20) sur Rambouillet sont prévues notamment sur Bel-Air pour 28 k€.

L'éventuel besoin d'un logiciel est également anticipé pour 10 k€.

## Chapitre 21: Immobilisations corporelles

L'inscription de 430 k€ essentiellement le solde de travaux engagé en 2019 sur les communes de Bullion 15 k€ et de Rambouillet 102 k€ ainsi que la reprise de canalisation à Bonnelles pour 75 k€.

238 k€ sont inscrits pour faire face à d'éventuels besoins.

#### Chapitre 23: Travaux en cours

Le code des marchés publics prévoit une avance sur travaux pour favoriser les petites et moyennes entreprises. C'est la raison pour laquelle, il est indispensable de prévoir le jeu d'écritures nécessaire en dépenses en recettes d'investissement.

## Chapitre 16 : Emprunt et dette assimilées

Le capital restant dû est de 2 370 k € pour une durée maximum restante de 16 ans. Le capital remboursé en 2020 est de 125 k€.

4 établissements bancaires constituent les établissements financeurs de cette dette auxquels s'ajoute l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les annexes de la dette IV pages 19 à 26 vous fourniront un détail des éléments la constituant.

Ce chapitre intègre aussi les dépôts et cautionnements (nature 165) reçus inscrits en dépenses et en recettes soit 25 k€ inscrits.

#### Chapitre 27 : Autres immobilisations financières

Les dépôts et cautionnement versés soit 25 k€ (nature 275) qui seront également inscrits en recette.

#### **OPERATION D'ORDRE** (Page 16 des documents budgétaires)

#### CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre enregistre la contrepartie de l'amortissement des recettes d'investissement soit 28 k€. Ainsi que le budget nécessaire à un éventuel transfert de charges soit 75 k€.

#### CHAPITRE 041: OPERATIONS PATRIMONIALES

La contrepartie exacte en montant se trouve en recette d'investissement de ce document. Elle doit permettre d'éventuelles régularisations de patrimoine soit 100 k€.

#### B. Les recettes d'investissement

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

	LIBELLE	BP 2020
Chapitre 10	FCTVA	80 400 €
Chapitre 16	Emprunts et dette assimilée	25 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	50 000 €
Chapitre 27	Dépôts et cautionnement reçus	25 000 €
	180 400 €	
Chapitre 021	Virement de la section de	125 880 €
Chapitre 021	fonctionnement	123 000 E
	Transfert entre sections	
Chapitre 040	(Dot aux amortissements, provisions,	489 605 €
	+Value)	
Chapitre 041	Transfert à l'intérieur de la section	100 000 €
Chapitre 001	Reprise Excédent	
	TOTAL GENERAL	895 885 €

#### CHAPITRE 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404 % du montant TTC des acquisitions soumises. Les budgets précédents étant toutes taxes comprises, le décalage de paiement du FCTVA génèrera l'encaissement de 80 k€. Comme vu précédemment ce budget est à présent un budget hors taxe.

#### CHAPITRE 16 : Emprunt et dette assimilées

Il s'agit de la contrepartie des dépôts et cautionnements reçus vus précédemment.

#### CHAPITRE 27 : Autres immobilisations financières

Il s'agit de la contrepartie du dépôt et cautionnements versés vus précédemment.

#### **OPERATION D'ORDRE**

## CHAPITRE 021 : Virement de la section de fonctionnement (page 18 du document budgétaire)

Le virement de la section de fonctionnement ne se réalise pas. Il traduit les ressources dégagées pour financer l'investissement soit 126 k€ (voir page 28 de la présente note pour son origine).

#### CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section

Ce chapitre concerne les amortissements des biens (nature 28.), traduisant la déperdition des valeurs comptables des immobilisations inscrites au patrimoine. Il s'agit de la contrepartie de la dotation, présentée précédemment, et constatée en fonctionnement au chapitre 042.

En dehors, des amortissements, se trouve la contrepartie des charges à répartir sur plusieurs exercices.

Ils contribuent à l'autofinancement de la section d'investissement.

#### CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales

La contrepartie exacte en montant se trouve en dépense d'investissement page 52 de cette note.